L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 19 OCTOBRE.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

PEREIRE, capt. Danré, samedi, 21 octobre.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, samedi, 4 nov.
WASHINGTON, capt. Roussan, samedi, 18 nov.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 2 déc.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.
Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New York,
ou à L. GRAND & Cie, Agent, Gallier Court, Lettre H, N. O.
3 nov—12

Compagnie de Vapeurs HAMBOURGEOISE-AMÉRICAINE.

Communication entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques et nouveaux steamers de la Compagnie: GERMANIA, capitaine Hebich; SAXONIA, capitaine Winzen; VANDALIA, capitaine Franzen.

Partiront	de Hambourg	du Hâvre	Santander	N.-Orléans
Germania	Sept. 23	Sept. 26	Sept. 30	Nov. 1
Saxonia	Oct. 21	Oct. 24	Oct. 28	Nov. 29
Vandalia	Nov. 18	Nov. 21	Nov. 25	Déc. 27

Nous annoncerons les prochaines dates de départs de nos steamers.

Prix du passage, payable en or:

	Cabine	Entrepont
De la Nlle-Orléans à Santander, au Hâvre, à Southampton et Hambourg	$150	$45
De Hambourg, du Hâvre, de Southampton, Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans	130	40

On peut obtenir des billets de passage de Hambourg, du Hâvre ou de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux pour le passage, 6 Barclay street, New York.
WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents Généraux, No 189 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 10 août

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Pour BRÊME, par la Voie de la Havane et de Southampton.

Le steamer KOLN, du Lloyd de l'Allemagne du Nord, Commandant H. C. Franke, amarré au poteau [illegible] du 4ème District, au pied de la rue Ste Marie, partira SAMEDI, 21 octobre, à 7 heures du matin.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
19 oct—2t No 42 de la rue de l'Union.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, par la voie du Hâvre, Southampton et La Havane.

Les steamers du LLOYD de L'ALLEMAGNE DU NORD recommenceront leurs voyages réguliers comme suit:

	De Brême.	De la N. Orléans.
KOLN	16 Sept.	21 Octobre.
FRANKFURT	7 Oct.	11 Novembre.
NEW YORK	4 Nov.	16 Décembre.
HANOVER	2 Déc.	13 Janvier.
[illegible]	30 Déc.	10 Février.

Ils toucheront au Hâvre et à la Havane en venant de Brême et, en s'en retournant à Brême, à la Havane et à Southampton pour débarquer et prendre des passagers et le fret.

Les départs subséquents seront annoncés plus tard.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $120 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre et à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $50 en monnaie courante.
Entrepont ... 30

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
23 juillet—1an No 42 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui [illegible]:

CRESCENT CITY ... Capt. Minor B. Crowel
SHERMAN ... Capt. [illegible]
GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Sampson
UNITED STATES ... Capt. Geo. H. Smith
MISSISSIPPI ... Capt. W. F. Henry
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt. F. Bustick arrivé de New-York, tous les samedis.

WESTERN METROPOLIS, H. S. Quick, commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson SAMEDI le 21 octobre, à 8 h. P. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres ... $50 00.
Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glascow, Hambourg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont (through ticket), pour Liverpool, [illegible] se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis.

Le steamer SHERMAN suivra et partira le SAMEDI 28 octobre, à 8 h. P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 160.

Pour New-York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST LOUIS.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 22 octobre, à 8 heures A. M.
Passage ... $50

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane—Départ, SAMEDI, 28 octobre, à 6 heures du soir.
Le beau steamer, de première classe, PIONEER, Capitaine Wakeley.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WM. CREEVY, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

CINQUIEME ETAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FACTORS & TRADERS,

37 ... Rue Carondelet ... 37

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état de situation des affaires de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1871, savoir:

Sur les risques d'incendie ... $284,388 [illegible]
Sur les risques de rivières ... 284,741 [illegible]
Sur les risques de mer ... 50,884 [illegible] ... $640,014 [illegible]
En moins, primes sur risques non expirés le 30 avril 1871 ... 64,177 60
Primes rendues ... 4,282 71 — 68,459 71
Montant net des primes ... $571,554 [illegible]

Pertes payées, savoir:
Sur les risques de feu ... 84,585 [illegible]
Sur les risques de rivières ... 106,601 [illegible]
Sur les risques de mer ... [illegible] — 207,[illegible]
Réassurances ... 13,[illegible]
Rabais pour escompte ... 7,[illegible]
Taxes payées ... [illegible]
Dépenses générales ... 37,818 [illegible]
Moins les épargnes et les frais de polices ... 11,710 [illegible] ... 266,115 44
Balance ... 305,479 19
A ajouter, escompte et intérêt reçu ... [illegible]
En moins, premier intérêt semestriel sur le capital payé, et le second dû maintenant ... [illegible] ... 3,136 43
Profits nets ... 308,615 71

La Compagnie a maintenant l'actif suivant:
Billets d'actions pour le capital, souscriptions nouvelles ... 16,[illegible]
Prêts sur demande, garantis ... 64,[illegible]
Argent comptant ... [illegible] — 480,161 13
Primes en voie de collection ... 16,119 24
Billets à recevoir, prêts sur nantissement ... 313,094 78
Billets à recevoir à courte échéance ... 37,[illegible]
Actions de banque et autres ... [illegible]
Bonds de ville et autres, nets ... [illegible]
Actions des chemins de fer de ville ... 82,[illegible]
Bonds de la Grand'Loge maçonnique de la Louisiane ... 5,000 00
Bonds de la Salle de l'Association des Odd Fellows ... 5,000 00
Bonds de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins israélites ... 2,000 00 ... 1,060,674 97

L'état de situation ci-dessus est une copie authentique et correcte des livres de la Compagnie.
HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, ce 8ème jour de mai 1871.
EDWARD IVY, Notaire Public.

A un meeting spécial du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, libre de toute Taxe du Gouvernement jusqu'au 30 avril 1871, Intérêt de CINQ pour cent sur le capital payé, et [illegible] POUR CENT [illegible] DIVIDENDE [illegible] de la Compagnie, [illegible].
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:
Moses Greenwood, W. A. Johnson, John I. Adams, [illegible] Smith, [illegible], [illegible] Hayes, J. I. [illegible], R. V. [illegible], Perry Nugent, Samuel Friedlander, Jos. M. Carroll, H. Frellsen, W. B. Reed, H. W. Fike, E. V. Farley, A. A. Yates, John I. Adams, [illegible], [illegible] Walmsley, [illegible], [illegible] Garrison, A. B. [illegible], J. T. Pace.
30 mai—1an

TEXAS.

Lignes Morgan des Steamers de la Malle des E.-U.

Les steamers suivants, en fer et à basse pression, forment cette ligne:

Agnes, Alabama, Austin, Clinton, City of Norfolk, Harlan, I. C. Harris, W. G. Hewes, Natchitoches, Josephine, Matagorda, Morgan, St. Mary, Whitney.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.
Le steamer HARLAN, capitaine Jno Lewis. Partira le JEUDI, 19 octobre, à midi.
Le Fret est pris à des taux spéciaux.
Le fret pour Lavaca est débarqué au wharf d'Indianola.

Pour Brashear, [illegible].
Par la voie du Chemin de fer de Brashear, de la Louisiane et du Texas, de Morgan.
Le steamer I. C. HARRIS, Capt. S. P. Farwell, partira à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.
Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan.
Pour les Passagers et la Malle seulement.
LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY DU CHEMIN DE FER, au pied de la rue Ste. Anne, à 7 heures et demie du matin, et arrivent à 11 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer
JOSÉPHINE,
Les MERCREDIS et les SAMEDIS.
Le steamer WHITNEY,
JEUDIS et DIMANCHES.

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 3 heures du soir, tous les jours, (excepté les dimanches) aux bureaux des agents, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour du départ.
CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents,
au coin des rues Magazine et Natchez, N. O.
19 oct—

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis. —Ligne Morgan—
MARY, FRANCES, LOUISA, LAURA, SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX.
Chambres, $2. Repas extra. Entrepont, $1 25.

Un des susdits steamers partira tous les jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain, de 4 h. P. M.

On peut acheter des billets et retenir des chambres aux bureaux des soussignés.

Connaissements pour la rivière Alabama et les points de l'intérieur de l'Alabama et de la Georgie. Tous les connaissements devront être signés avant 4 heures de l'après-midi pour les marchandises embarquées à 2 heures et demie ou le taux du fret au point de destination sera celui de la localité.

Toutes les marchandises devront porter la destination en plein.
La ligne Morgan n'est pas responsable des marchandises au delà de Mobile.
L'assurance de marchandises à Mobile et de Mobile, gratis.
CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, Coin Magazine et Natchez.
1er janv—

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer de la malle des Etats-Unis, CAMELIA, fin marcheur, à basse pression, capitaine Hanover, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville le LUNDI et le JEUDI matin.

Il ne sera pas reçu de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
JOHN M. SORIA,
Aux Nos 41 et 43 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, [illegible] commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie, et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. FANNEY, 105 Commune.
30 mai—6m

VICKSBURG ET NATCHEZ.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.—Pour VICKSBURG: le beau bateau à vapeur de la malle des Etats-Unis, WADE HAMPTON, capitaine A. C. Goddin, partira régulièrement pour Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires, tous les lundis, à 5 heures P. M.—Par suite d'arrangements conclus avec le Frank Pargoud, il transportera la malle de la route St-Francisville et s'occupera du commerce de Natchez [illegible].
GEO. D. HITE & SINNOTT & ADAMS, Agents.
30 oct—1m

Départ, VENDREDI, à 5 heures P. M. Pour Vicksburg. Le beau bateau à vapeur FRANK PARGOUD, de la malle des Etats-Unis, capitaine J. W. Hobart, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Vicksburg, Grand Gulf, Natchez, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires pendant toute la saison. Il se reliera à Vicksburg avec les bateaux à vapeur Big Sunflower et Trader qui prendront du fret pour tous les débarcadères des rivières Tallahatchie, Yazoo et Sunflower. Transport des malles pour la route de St Francisville.
SINNOTT & ADAMS, No 11 du Commercial Place.
GEO. D. HITE, No 17 rue Tchoupitoulas.
17 oct—1m

Paquebot Indépendant du Fort Adams. Le beau bateau à vapeur GOV. ALLEN, capitaine Jno C. Libano, [illegible] au bureau—partira de la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir, pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Port Hudson, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
16 sept—3m J. E. CARLIN.

OPELOUSAS. Pour les Opelousas, Washington, Port Barre, Churchville, Simmsport, et tous les atterrages sur le Bayou Atchafalaya. Le J. F. FRAZEE, J. W. Bowles, capitaine, A. Meynier, commis, partira JEUDI, 19 octobre, à 5 P. M., prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes et Big Cane. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
19 oct—2t J. E. CARLIN, 4, Tchoupitoulas.

Pour la Côte au-dessus de la Ville. Paquebot de la Nlle-Orléans et de la Côte. [illegible] Nlle-Orléans, la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Lobdell's Store et Bayou Sara. Départ de la Nlle-Orléans pour Lobdell's Store, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. Départ de la Nlle-Orléans pour Bayou Sara, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M., à dater de jeudi, 19 octobre 1871. Le bateau à vapeur W. S. PIKE, capitaine John J. Brown. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JAMES, Agent, No 7 rue de la Commune.
14 oct—3m

Bateau semi-hebdomadaire, régulier, de Lobdell's Store, Baton Rouge et de la Côte. Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, à dater du jeudi, 10 juillet.—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la Côte. Le beau bateau à vapeur BART ABLE, capt. V. B. Baranco; commis Allen Jamel, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, No 11 du Commercial Place.
4 juil—6m

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête. Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M. Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. F. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 mai—6m E. O. MELANCON, 11, rue Conti.

Paquebot de Donaldsonville, trois fois par semaine,—voyageant de jour, en allant ou en revenant.—Le beau bateau à vapeur, fin marcheur et à passagers HENRY TETE, capitaine Jos. Dalferes, commis M. H. Landry—Partira de la Nouvelle-Orléans à midi, les lundis, mercredis et vendredis, et s'arrêtera à tous les débarcadères de la côte. A son retour, il partira de Donaldsonville, les mardis, jeudis et dimanches, à 4 heures du matin.—La règle est de donner satisfaction à tout le monde. Pour fret ou passage, s'adresser à J. G. LANDRY, secrétaire, No 25, rue Conti. Un commis se tiendra constamment à la levée, en face de la rue Conti, pour recevoir le fret.
29 août—3m

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. FLICKER, Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. E. Dupuis, commis. Part de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS matin à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis recevra toujours le fret sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.
30 mai—3m

Pour la Côte et Donaldsonville. Trois voyages par semaine,—commencera ses voyages le 24 de ce mois. LABELLE, Capitaine A. Dugas, Partira de la Nlle-Orléans tous les Dimanches matin à 9 heures, et tous les Mardis et Jeudis à midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
M. N. WOOD, Rue Delta Nos 9 et 11.
8 oct—3m

Paquebot de la Côte, au-dessous de la Ville—Trois fois par semaine, A partir de MARDI, 19 septembre. Le beau bateau à vapeur BRADISH JOHNSON, capitaine N. Rasovich, commis C. Cassard, partira les MARDIS et les JEUDIS, à midi, pour l'habitation Nairn et les SAMEDIS, à quatre heures de l'après-midi, pour la Station de la Quarantaine. Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES WOOD, No 33 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville.
16 sept—3m

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51 ... RUE DU CAMP ... 51

W. VAN NORDEN, Président. HENRY PEYCHAUD, Vice-Président.
JOHN G. WALTON, Caissier.

Directeurs:
W. H. TOMAS, J. J. MCLLAN, DAVID WALLACE, Dr W. H. HOLCOMBE.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffre fort à louer, et valeurs prises en garde, et on se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes valeurs, papiers, etc.—le tout à des conditions très modérées.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—OCTOBRE 1871.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A.—Abadie Clément.
B.—Braguet Marie (Mlle).
C.—Crespin Dominique. Chappuis (Mme. Vve) née Goderon. Cambas Constant. Campgli Vincent. Charrière.
D.—Dangerot Alfred.
E.—Estebenet Jean.
G.—Gonzalès [illegible].
L.—Lehmann Jean Louis. Lebon Gustave (peintre). Lacroix Pierre. [illegible] (Mlle).
M.—[illegible].
P.—Pelletier J. M. D. Maurice. [illegible] Charles (musicien).
R.—Reynet (de Lyon). Roche (Mme) née Berger.
V.—Vergnes Pierre.

La Chancellerie du Consulat de France, située rue St-Louis, No. 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Véritables

GANTS DE PEAU D'ALEXANDRE
A $1 00 la paire
Au magasin de O'NEILL & OLEASON, No 216 de la rue du Canal.
15 oct—3t

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous autorise complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Insensés; leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en constater les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle cette liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier, [illegible]. Le Newfoundland Bitter est dû au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint reparaît, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des guérisons vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter; son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable, aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

C'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladie, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, et MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

BRILLIANT" DE BUCK.

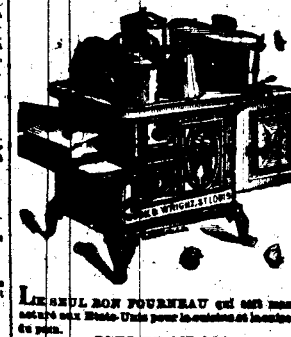

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 800,000 ont été employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.
17 janv—1an

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:
JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
C. G. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, Agence, No 38 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS:
F. H. HATCH, Président.
J. T. MERRICK, Vice-Présid.
R. B. SIMMES, Sec. et Agent général.

MÉDECINS SURVEILLANT:
J. M. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS:
R. T. Merrick, C. H. Mouton, James Jackson, Robert Hare, J. A. Witts, Thos. Fitzwilliam, F. A. Hatch, Octave Voorhies, R. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.
mai—1an

MEDICAMENTS.

Le Célèbre AMER HOME

Est approuvé et prescrit par plus de médecins distingués qu'aucun autre tonique ou stimulant. C'est un PRÉVENTIF sûr dans les cas de fièvre et frisson, de fièvres intermittentes, de fièvre bilieuse et de toutes les maladies provenant de miasmes. On le recommande fortement pour la dyspepsie, il guérit de l'indigestion, [illegible] et n'a jamais manqué de faire renaître la santé. Ceux qui sont délicats et les FEMMES sont fortifiés [illegible] sur leur esprit. L'AMER HOME (Home Bitters) est composé avec le plus grand soin, [illegible] DONT LE GOUT SOIT AUSSI AGRÉABLE, la Faculté n'a jamais [illegible]. Il n'en coûte rien d'en faire l'essai.

Chaque famille devrait en avoir une bouteille.

Nous demandons au lecteur de parcourir les certificats suivants qui émanent de quelques-uns des médecins les plus éminents du pays.

St-Louis, juillet, 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Messieurs,—Comme vous avez communiqué à la Faculté la recette du "Home Bitters," on ne saurait le considérer comme un remède secret ou patenté, attendu que vous n'avez pas pris de patente. Nous avons analysé cette recette et nous n'hésitons pas à dire que la combinaison est excellente, que les ingrédients qui y entrent sont les meilleurs de leur espèce, qu'ils sont toniques, stomachiques et légèrement laxatifs. La préparation a lieu strictement d'après les règles de la pharmacie. Ayant employé cet Amer et en ayant vu l'effet, nous le recommandons comme le plus efficace des toniques et stimulants connus.

L. CH. BOISLINIERE, M. D. — P. G. PORTER, M. D.
ALFRED HEACOCK, M. D. — C. GERICK, M. D.
DRAKE McDOWELL, M. D. — G. A. WARE, M. D.
J. C. WHITEHILL, M. D. — E. A. CLARK, M. D.
Dr. C. V. F. LUDWIG — S. G. MOSES, M. D.
W. A. WILCOX, M. D. — HUBERT PRIMM.

Hôpital de Marine des E.-U., St-Louis, Mo., 8 octobre.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Messieurs,—J'ai examiné la recette du "Home Stomach Bitters." Je l'emploie à l'hôpital depuis quatre mois. Votre Amer est, à mon avis, ce qu'il y a aujourd'hui de mieux en fait de toniques et de stimulants. L. MELCHER.

St-Louis, 4 juillet 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Ayant vu la recette de votre "Amer" et assisté à la combinaison des divers ingrédients, nous pouvons recommander votre préparation, en toute sûreté, comme le meilleur tonique qui nous soit connu. Nous ne doutons pas, considérant le soin que vous y mettez et la qualité des ingrédients, qu'elle ne devienne, comme elle le mérite, le tonique le plus populaire.

T. J. VASTINE, M. D. — T. G. COMSTOCK, M. D.

Nous souscrivons très volontiers au témoignage qui précède.

JOHN O'REILLY, M. D. — JOHN HARTMAN, M. D.
CHAS. VASTINE, M. D. — JOHN T. TEMPLE, M. D.
G. S. WALKER, M. D. — E. C. FRANKLIN, M. D.

Cincinnati, 10 sept. 1870.—A MM. W. B. KENNEDY & Co., agents pour la vente des "Home Bitters."—Messieurs,—Nous avons, à votre demande, analysé la recette des "Home Stomach Bitters." Les remèdes qui y entrent sont ceux qu'emploie la faculté des médecins; ils sont bien scientifiquement et agréablement combinés [illegible] pour combattre une mauvaise digestion [illegible].

Ch. L. VOGLIN — L. A. JAMES, M. D.
R. S. WAYNE, Chimiste. — C. T. SIMPSON, M. D.
W. T. TALIAFERRO, M. D. — P. F. BONNER, M. D.
J. J. QUINN, M. D. — C. S. MURCROFT, M. D.
J. H. BUCKLE, M. D. — G. W. BIGLER, M. D.
W. R. WOODWARD, M. D. — G. A. DOHERTY, M. D.

Chicago, 20 sept. 1870.—A MM. J. L. SMITH [illegible]. Nous avons examiné la formule du "Célèbre Amer." Elle est composée d'articles qui sont considérés comme les meilleurs toniques qu'emploie la faculté. L'Amer est un des plus efficaces qu'il y ait en ce moment.

H. S. HAHN, M. D. — R. MCVRAE, M. D.
J. B. WALKER, M. D. — G. A. MARINER.
NORMAN S. BARNES, M. D.

A vendre par tous les Pharmaciens et Grocers.

Jas. A. Jackson & Co., Propriétaires,
Laboratoire, 105 et 107 N. 2d street, ST-LOUIS (Mo.)

B. E. Castendyk,
Marchand-Commissionnaire, 66 rue des Magasins, Agent à la Nlle-Orléans.
21 juin—1an—p Merc

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Au No 61 de la rue du Camp, *Nlle-Orléans, 21 janvier 1871.*

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1870, vis:
Sur risques d'incendie ... $[illegible]
Sur risques de mer ... [illegible]
Sur risques de rivières ... 74,[illegible]
A ajouter—Risques non expirés pour 1869 ... 51,511 00 ... [illegible]
A déduire—Risques non expirés pour 1870 ... [illegible]
Primes remboursées ... [illegible]
Montant net des primes pour 1870 ... [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur risques d'incendie ... 278,[illegible]
Sur risques de mer ... 51,006 [illegible]
Sur risques de rivières ... 20,364 [illegible] ... 350,[illegible]
Taxes ... $12,913 79
Dépenses générales ... 37,012 72
Escompte de primes ... 14,[illegible]
Intérêt de scrip ... 7,[illegible]
Réassurances ... 3,114 [illegible] ... 77,167 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées, moins épargnes ... [illegible]
En moins—Escompte et intérêt, profit et pertes ... [illegible]
Bénéfice net ... [illegible]

La Compagnie a l'actif suivant, basé sur les plus bas prix du marché, au comptant, savoir:

[illegible] bonds consolidés et bonds de chemins de fer ... [illegible]
[illegible] bonds de l'Etat ... [illegible]
[illegible] bonds sept pour cent de la ville ... [illegible]
4 bonds I. O. O. F. ... [illegible]
[illegible] bonds de la Grande Loge de la Lne ... [illegible]
[illegible] bonds de la Société des Tuteurs de Nlle-Orléans ... [illegible]
800 actions de la Cie du Gaz de la N. O. ... [illegible]
344 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane ... [illegible]
[illegible] actions de la banque de l'Union de la Lne ... [illegible]
[illegible] du Canal ... [illegible]
[illegible] Crescent City ... [illegible]
[illegible] de l'Etat de la Lne ... [illegible]
[illegible] des Mechanics and Traders ... [illegible]
[illegible] du Harbor Protection Co. ... [illegible]
[illegible] de la banque des Marchands ... [illegible]
Prêts garantis ... [illegible]
Prêts garantis par hypothèque ... [illegible]
Effets à recevoir ... [illegible]
Scrip d'autres Compagnies d'assurance ... [illegible]
Coupons d'Etat ... [illegible]
Primes en voie de recouvrement ... [illegible]
En caisse ... [illegible]
Total ... $774,[illegible]

* Comprenant les dividendes.

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 21 janvier 1871.
ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871; de plus, cinquante pour cent sur le reçu du scrip de l'année 1866, à payer à partir du troisième lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 20 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Directeurs:
John G. Gaines, B. J. Hart, E. Bisson, Henry Renshaw, I. N. Marks, W. E. Seymour, J. Wels, E. S. Venables, W. A. Kent, Richard Flower, Hugh Wilson, Thomas Sloo.
1 janv—

ARGENT. ARGENT

$85,000 à prêter.

ASSOCIATION DE PRETS ET DE GARANTIES (Bureau [illegible]), Masonic Hall, à l'angle des rues St-Charles et Perdido.

[illegible]

Divers [illegible] Divers.

POMMES DE GARDE—[illegible]
OIGNONS—[illegible]
PETITS SECS—[illegible]
TOUT ET GRAINS—[illegible]
A vendre par J. C. MURPHY & CO., No 56, rue Poydras.
16 oct—3t

CHEMINS DE FER.

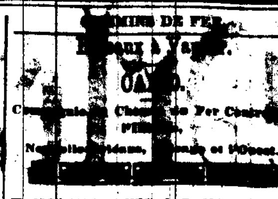

[illegible] Chemin de Fer Central [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] et l'Ouest.

L'ILLINOIS CENTRAL RAILROAD et la BLUE LINE, par la voie de Cairo, prendra du fret, de la Nouvelle-Orléans, sur des bateaux de [illegible] à 5 heures du soir, pour Cairo, Chicago et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les plus bas prix.

Les prix ainsi que les connaissements pour tout le trajet, de la Nouvelle-Orléans, ne sont reconnus et signés qu'au Bureau général de cette Compagnie, No 26 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs économisent les frais de charroi et de transfert, à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes, et il n'y a pas de délai d'expédition.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.
8 oct—1m

Chemin de fer de la Nlle.-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement d'heures de départ.

A PARTIR de MARDI, 10 octobre 1871, les convois de passagers partiront comme suit:

11 A. M. Express de jour, arrivant à Mobile à 5 heures du soir, et se reliant aux convois des chemins de fer de Mobile et Montgomery, Mobile et Ohio, pour toutes les villes du Nord et de l'Est. Il y a des chars-dortoirs de nuit Pullman dans ces convois, de la Nlle-Orléans à Louisville, par la voie de Montgomery, sans changement de chars, (prenant le Bandeau Louisville) par la route Blue Mountain.

5 P. M. Express du soir de Mobile, arrivant à la Mobile à 3 P. M. Ce convoi et l'express de jour de 11 A. M. s'arrêteront à toutes les villes de la baie, pour recevoir et débarquer les passagers et passer la poste de fret.

Les passagers pour Donaldsonville s'embarqueront, tous les jours, à 7:45 A. M. sur le ferry à vapeur, au pied de la rue St. Joseph, ferry qui se relie au convoi de passagers qui part de l'autre côté du fleuve et arrive à Donaldsonville à 11 heures A. M. Le départ de Donaldsonville à 1 heure P. M. et arrive à la Nouvelle-Orléans à 5 heures P. M. Pour le fret destiné à Donaldsonville et aux places intermédiaires, s'adresser au bureau général du fret.

Il y a journellement, des convois entre la Nlle-Orléans et Mobile. Le fret est reçu au pied de la rue Girod, avant 4 heures du soir, et il est livré à Mobile le lendemain, de bonne heure. Les connaissements se signent pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Le bureau de billets est à l'angle des rues Camp et Commune.

Le bureau de fret est au pied de la rue Girod.
G. W. R. BAYLEY, Surintendant général.
W. J. PHELPS, [illegible]
WM. D. DELL, Agent général pour le fret.
G. G. HANSDEN, Agent pour les billets.
11 oct—

Chemin de fer Pontchartrain.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 25 octobre 1871, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC.	DE LA VILLE.
[illegible]	[illegible]

Les Dimanches les convois partiront toutes les heures, en commençant à 8 heures et quart de l'après-midi.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 6 heures et de 1 heure à [illegible] pour les [illegible].

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et en [illegible].
THOS. S. DIMITRY, Assistant-Surintendant.
15 avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, [illegible] A. M. [illegible] CONVOI DE [illegible].

Les billets de communication pour [illegible] Galveston, [illegible].

[illegible]

Voyageurs ATTENTION!!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,
Et celui du Mississippi Central,

Ont deux wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi express de 7:45 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté).

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au Nord.

Wagons-dortoirs, de Chester à Grande Jonction, [illegible].

Le convoi de la malle de [illegible] h. du soir ce convoi [illegible].

L'Express "LIGHTNING" pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ce chemin de fer transportant la grande malle du Nord.

A New-York en 67 heures!

Chars-dortoirs [illegible], jusqu'à Humboldt, Tenn., Cincinnati, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans [illegible].

Un wagon "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—Bureaux du N. O. J. & G. N. Rail Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues [illegible] et [illegible].
E. D. FROST, Surint. gén. du Ch. M. C.
H. B. MOREY, Ag. gén. fret du Ch. M. C.
H. Q. SEWALL, Sur. gén. Ch. de fer Jackson.
J. R. CAREY, Ag. gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag. gén. pour les passagers.
20 juillet—

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, January 21, 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1870:

Amount of premiums for the year ending December 31, 1870, viz:
On Fire Risks ... [illegible]
On Marine Risks ... [illegible]
On River Risks ... [illegible]
Add—Unterminated Risks for 1869 ... 51,511 00 ... [illegible]
Deduct—Unterminated Risks for 1870 ... [illegible]
Return Premiums ... [illegible]
Net earned premiums for 1870 ... [illegible]
Losses paid during same period, viz:
On Fire Risks ... [illegible]
On Marine Risks ... [illegible]
On River Risks ... [illegible]
Taxes ... [illegible]
General Expenses ... [illegible]
Discount on Premiums ... [illegible]
Interest on Scrip ... [illegible]
Re-insurance ... [illegible]
Amount reserved for unadjusted losses less savings ... [illegible]
Less—Discount and interest and profit and loss ... [illegible]
Net Profit ... [illegible]

The Company have the following Assets, estimated at the lowest cash market value, viz:
[illegible] Consolidated and Railroad City Bonds ... [illegible]
[illegible] State Bonds ... [illegible]
[illegible] Seven Per Cent. Bonds ... [illegible]
4 I. O. O. F. Bonds ... [illegible]
[illegible] Grand Lodge of Louisiana Bonds ... [illegible]
[illegible] N. O. Turners' Association Bonds ... [illegible]
[illegible] Shares N. O. Gas Light Company ... [illegible]
[illegible] Citizens' Bank of Louisiana ... [illegible]
[illegible] Union ... [illegible]
[illegible] Canal ... [illegible]
[illegible] Crescent City Bank ... [illegible]
[illegible] Louisiana State Bank ... [illegible]
[illegible] Mechanics and Traders' Bank ... [illegible]
[illegible] Harbor Protection Company ... [illegible]
[illegible] Merchants' Bank ... [illegible]
Loans on Pledges ... [illegible]
Loans on Mortgage ... [illegible]
Bills Receivable ... [illegible]
Scrip of other insurance companies ... [illegible]
State Coupons ... [illegible]
Premiums in course of collection ... [illegible]
Cash on hand ... [illegible]
Total ... $774,[illegible]

* Including dividends.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 21st day of January, 1871.
ANDREW HERO, Jr., Notary Public.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent interest on the outstanding Certificates of Profits, on and after the second Monday in February, 1871; also, fifty per cent of the scrip of the year 1866, on and after the third Monday in March, 1871; and have further declared a dividend of ten per cent on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1870, for which certificates will be issued on and after the 20th day of March next.
THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS:
John G. Gaines, B. J. Hart, E. Bisson, Henry Renshaw, I. N. Marks, W. E. Seymour, J. Wels, E. S. Venables, W. A. Kent, Richard Flower, Hugh Wilson, Thomas Sloo.

MEDICAL.

LOOK TO YOUR CHILDREN.

The Great Soothing Remedy,

[illegible]

Sold by Druggists and Dealers in Medicine everywhere.

CHARTE.

La Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

IL est fait à savoir, par ces présentes, que pardevant [illegible] et avec telles autres personnes qui pourront devenir les associés, par souscription, achat [illegible] conformément à la législation générale de l'Etat relative à l'incorporation des corporations, [illegible].

ARTICLE PREMIER.

1. Le domicile de la corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et la corporation sera désignée et connue sous le nom et le titre de:

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS."

2. Elle commencera ses affaires le [illegible] 1871, et elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la date de cette charte, [illegible].

3. Elle aura un sceau et la devise sur le sceau sera la lettre grecque Delta, avec le nom de la Compagnie [illegible].

4. [illegible].

ARTICLE DEUXIÈME.

Les objets de ladite Compagnie sont déclarés être:

1. De faire des assurances sur les maisons de résidence, magasins, et autres bâtiments, meubles, [illegible].

2. De faire des assurances maritimes sur les navires, [illegible].

3. De faire tout autre risque ou [illegible].

ARTICLE TROISIÈME.

1. Le capital de la Compagnie est [illegible] divisé en actions de cent dollars chacune [illegible].

2. La Compagnie pourra commencer les affaires aussitôt que deux cent cinquante mille dollars auront été souscrits, [illegible].

3. Aucun certificat d'action ne sera émis jusqu'à ce que l'action ait été payée en plein, [illegible].

4. Les transferts d'actions seront faits sur les livres de la Compagnie, [illegible].

5. [illegible].

6. A la fin de l'année fiscale, un dividende intérêt de six pour cent sera déclaré sur le montant payé des actions, [illegible].

[illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit au capital [illegible].

2. Les dits billets devront contenir une clause à l'effet que si, de l'avis des Directeurs, les intérêts de la Compagnie l'exigent, [illegible].

3. [illegible].

4. Pour les susdites souscriptions, des reçus ne pourront être transférés [illegible].

5. Les souscriptions au capital de la Compagnie qui suivront l'organisation de celle-ci, auront les mêmes conditions [illegible].

6. Un actionnaire ne sera, dans aucun cas, responsable des pertes de la Compagnie [illegible].

ARTICLE CINQUIÈME.

A l'effet de bien remplir le but de la Compagnie, il est décrété:

1. Que le capital de la Compagnie, ou une partie de ce capital, ne pourra être divisé [illegible].

2. Lorsqu'il aura été nécessaire d'employer des fonds de réserve [illegible].

3. Que tous les dividendes déclarés, [illegible].

4. Que dans le courant du mois d'octobre de chaque année, [illegible].

5. [illegible].

6. [illegible].

7. [illegible].

ARTICLE SIXIÈME.

1. Tous les pouvoirs de corporation de cette Société seront exercés par un conseil de Directeurs [illegible].

2. Le Conseil des Directeurs [illegible].

3. [illegible].

4. Les personnes qui recevront une pluralité des voix devront être considérées comme élues [illegible].

5. [illegible].

6. Le vice-président présidera les conseils en l'absence du président [illegible].

7. Les directeurs fixeront les salaires de leurs employés [illegible].

8. Ils placeront les bénéfices de la Compagnie [illegible].

9. [illegible].

10. Chaque actionnaire aura droit, aux élections, [illegible].

ARTICLE SEPTIÈME.

1. Les Directeurs auront le droit de passer le capital social [illegible].

2. [illegible].

3. La Corporation peut prendre des propriétés par [illegible].

ARTICLE HUITIÈME.

Les personnes ci-après désignées constitueront le premier Conseil de Directeurs et resteront en fonctions jusqu'au premier lundi d'octobre 1872, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés et aient qualité pour être Directeurs. Ces personnes sont:

MM.
A. Baldwin, — P. [illegible],
A. F. [illegible], — [illegible],
A. Elmer Bader, — [illegible],
O. Bercier, — C. H. Mouton,
A. Tertrou, — [illegible],
J. [illegible], — [illegible],
F. [illegible], — R. F. Theurer,
A. M. D'Meza, — A. Palacio,
Jules Dupré, — M. A. De Lizardi,
T. L. Airey, — T. M. Simmons,
John Brunsso, — [illegible],
E. [illegible], — [illegible].
Joseph Aleix.

2. Ces personnes sont dûment investies de tous droits et pouvoirs relativement à leurs fonctions [illegible].

ARTICLE NEUVIÈME.

Toute personne qui contractera une assurance avec cette Compagnie, [illegible] la Compagnie.

ARTICLE DIXIÈME.

Les actionnaires de la Compagnie, dans une assemblée réunie à cet effet, après trente jours d'avis dans deux des journaux publiés dans cette ville, auront le droit de faire tout changement, additions ou modifications, dans l'acte d'incorporation, ou même de dissoudre la Compagnie; [illegible].

ARTICLE ONZIÈME.

A l'expiration de la Charte, ou avant cette époque, s'il en est ordonné ainsi, les affaires de cette Compagnie seront liquidées, [illegible].

Fait et délivré pardevant moi, notaire soussigné, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible], en présence de Charles F. Barry et Joseph Cohn, témoins, ayant qualité, qui ont signé avec les comparants, et moi, notaire, le 31 août mil huit cent soixante et onze.

(L'original est revêtu des signatures suivantes):

L. H. GARDNER & CO.,
SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
A. ELMER BADER & CO.,
BERCIER, REINE & CO.,
A. TERTROU,
LEEDS & CO.,
F. LABORDE & V. MAIGNAN,
A. M. D'MEZA,
DUPRÉ, REINE & CO.,
PATJO, MARKS & CO.,
J. H. ADDEN & CO.,
T. L. AIREY & CO.,
BOULIGNY & ESCLAPON,
LAFÈNE & FERRÉ,
O. HOPKINS,
C. H. MOUTON & CO.,
W. B. CONGER,
E. BORDELOIS,
R. F. THEURER,
A. PALACIO,
M. A. DE LIZARDI,
GENERELLY & ALEIX,
et autres.

Une copie authentique de l'acte original est placée dans les archives de mon bureau, pour référence.
E. SOUNY, Notaire Public.

Je, soussigné, député recorder des hypothèques de et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance Delta, [illegible] a été dûment enregistré dans ce bureau, au Livre des [illegible].
C. DARCANTEL, Député Recorder.
Nouvelle-Orléans, Louisiane, 1 septembre 1871.
7 sept—

Etats-Unis d'Amérique.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce vingt-neuvième jour du mois d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et onze, [illegible].

Pardevant moi, Gustave Le Gardeur, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse de la ville susdite, [illegible].

Se sont présentées les personnes dont les noms figurent ici, lesquelles ont déclaré qu'elles se sont, par ces présentes, et formé en corporation [illegible].

[illegible].

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la dite Corporation seront "THE BIENVILLE OIL WORKS COMPANY" [illegible].

Elle commencera les opérations [illegible].

ARTICLE II.

Le but de cette Compagnie est déclaré être: l'achat des graines de coton et autres [illegible] "Bienville Oil Works" [illegible].

ARTICLE III.

Le capital de cette Compagnie est fixé par les présentes à deux cent cinquante mille dollars [illegible].

ARTICLE IV.

Toutes les personnes qui ont souscrit au capital [illegible].

ARTICLE V.

Le troisième jour de septembre de l'année 1871, et chaque année subséquente, [illegible].

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de la Compagnie seront exercés par un conseil de Directeurs [illegible].

La première élection de Directeurs de cette Compagnie devra avoir lieu le deuxième lundi de Juillet 1871, [illegible].

[illegible]

ARTICLE VII.

Les personnes dont les noms sont ci-dessous constitueront le premier conseil de Directeurs de cette Compagnie et rempliront leur mandat jusqu'à l'élection de ceux de leurs successeurs, ces personnes sont:

MM. [illegible], G. Cavaroc, Paul Aldigé, F. E. White, S. Cambon.

Ces Directeurs sont dûment investis de tous droits et pouvoirs, administratifs, y compris ceux de faire et signer tout acte [illegible].

ARTICLE VIII.

A l'expiration de la durée pour laquelle est faite la présente Charte, ou avant cette expiration si la Compagnie devait être dissoute, [illegible].

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être modifié et amendé par un vote des deux tiers [illegible].

Fait et passé à la Nouvelle-Orléans [illegible] en présence de MM. Edgar Montégut et Ambroise G. Lapice, témoins, [illegible].

L'original est revêtu des signatures de MM.:
P. [illegible]
G. Cavaroc & fils
P. Aldigé
J. Aldigé
[illegible]
Mme Vve J. J. Cambon
S. Cambon
[illegible]
J. J. Fernandez
[illegible]
[illegible]
[illegible]
A. G. LA PICE, [illegible], [illegible].

Je, soussigné, député recorder des hypothèques pour la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] "Bienville Oil Works" [illegible].
C. DARCANTEL.

Pour copie conforme, G. LE GARDEUR, Fils.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.
Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, OCTOBER 1

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE WEEKLY BEE

Is published every Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

The Cause and Cure of Consumption.

THE primary cause of Consumption is derangement of the digestive organs. This derangement produces deficient nutrition and assimilation. By assimilation I mean that process by which the nutriment of the food is converted into blood, and thence into the solids of the body. Persons with digestion thus impaired, having the slightest predisposition to pulmonary disease, or if they take cold, will be very liable to have Consumption of the Lungs in some of its forms; and I hold that it will be impossible to cure any case of Consumption without first restoring a good digestion and healthy assimilation. The very first thing to be done is to cleanse the stomach and bowels from all diseased mucus and slime, which is clogging these organs so that they cannot perform their functions, and then rouse up and restore the liver to a healthy action. For this purpose the surest and best remedy is Schenck's Mandrake Pills. These Pills clean the stomach and bowels of all the dead and morbid slime that is causing disease and decay in the whole system. They will clear out the liver of all diseased bile that has accumulated there, and rouse it up to a new and healthy action, by which natural and healthy bile is secreted.

The stomach, bowels, and liver are thus cleansed by the use of Schenck's Mandrake Pills; but there remains in the stomach an excess of acid, the organ is torpid and the appetite poor. In the bowels the lacteals are weak, and requiring strength and support. It is in a condition like this that Schenck's Seaweed Tonic proves to be the most valuable remedy ever discovered. It is alkaline, and its use will neutralize all excess of acid, making the stomach sweet and fresh; it will give permanent tone to this important organ, and create a good, hearty appetite, and prepare the system for the first process of a good digestion, and ultimately make good, healthy, living blood. After this preparatory treatment, what remains to cure most cases of Consumption is the free and persevering use of Schenck's Pulmonic Syrup. The Pulmonic Syrup nourishes the system, purifies the blood, and is readily absorbed into the circulation, and thence distributed to the diseased lungs. There it ripens all morbid matters, whether in the form of abscesses or tubercles, and then assists Nature to expel all the diseased matter, in the form of free expectoration, when once it ripens. It is then, by the great healing and purifying properties of Schenck's Pulmonic Syrup, that all ulcers and cavities are healed up sound and my patient is cured.

The essential thing to be done in curing Consumption is to get up a good appetite and a good digestion, so that the body will grow in flesh and get strong. If a person has diseased lungs, a cavity or abscess there, the cavity cannot heal, the matter cannot ripen, so long as the system is below par. What is necessary to cure, is a new order of things,—a good appetite, a good nutrition, the body to grow in flesh and get fat; then Nature is helped, the cavities will heal, the matter will ripen and be thrown off in large quantities, and the person regain health and strength. This is the true and only plan to cure Consumption, and if a person is very bad, if the lungs are not entirely destroyed, or even if one lung is entirely gone, if there is enough vitality left in the other to heal up, there is hope.

I have seen many persons cured with only one sound lung, live and enjoy life to a good old age. This is what Schenck's Medicines will do to cure Consumption. They will clean out the stomach, sweeten and strengthen it, get up a good digestion, and give Nature the assistance she needs to clear the system of all the disease that is in the lungs, whatever the form may be.

It is important that, while using Schenck's Medicines, care should be exercised not to take cold; keep in-doors in cold and damp weather; avoid night air, and take out-door exercise only in a genial and warm sunshine.

I wish it distinctly understood that when I recommend a patient to be careful in regard to taking cold, while using my Medicines, I do so for a special reason. A man who has but partially recovered from the effects of a bad cold is far more liable to a relapse than one who has been entirely cured, and it is precisely the same in regard to Consumption. So long as the lungs are not perfectly healed, just so long is there imminent danger of a full return of the disease. Hence it is that I so strenuously caution pulmonary patients against exposing themselves to an atmosphere that is not genial and pleasant. Confirmed Consumptives' lungs are a mass of sores, which the least change of atmosphere will inflame. The grand secret of my success with my Medicines is, that my Seaweed Tonic will make [illegible] faculty of [illegible], [illegible] and wholesome food, [illegible] the chilling winds of Spring and Autumn. It should be carefully shielded from all irritating influences. The utmost caution should be observed in this particular, as without it a cure under almost any circumstances is an impossibility.

The person should be kept on a wholesome and nutritious diet, and all the Medicines continued until the body has restored to it the natural quantity of flesh and strength.

I was myself cured by this treatment of the worst kind of Consumption, and have lived to get fat and hearty these many years, with one lung mostly gone. I have cured thousands since, and very many have been cured by this treatment whom I have never seen.

About the first of October I expect to take possession of my new building, at the Northeast Corner of Sixth and Arch streets, where I shall be pleased to give advice to all who may require it.

Full directions accompany all my Remedies, so that a person in any part of the world can be readily cured by a strict observance of the same.
J. H. SCHENCK, M. D., Philadelphia.
E. J. HART & CO., 73, 75 and 77 Tchoupitoulas St., New Orleans, Wholesale Agents.

New Orleans Mutual Insurance Company.

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

Sixteenth Annual Statement. 1870.

In conformity with the requirements of the charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st December, 1870:
On Fire risks ... $387,064 [illegible]
On Marine risks ... 44,[illegible]
On River risks ... 55,[illegible]
Total Premiums ... [illegible]
Less—Premiums unterminated 31st December, 1870 ... $ 66,[illegible]
Return Premiums ... 4,[illegible] ... 365,[illegible]
Net earned Premiums ... [illegible]
Less—Reinsurances ... 3,[illegible]
Losses on Fire risks ... 74,137 [illegible]
Losses on Marine risks ... 29,[illegible]
Losses on River risks ... 15,[illegible] ... [illegible]
Taxes, Expenses, Salaries, less Interest, Discount and Profit & Loss ... 4,[illegible]
Dividend 20 per cent ... [illegible]
Scrip of 1870 ... 21,[illegible]
Claims unsettled, belonging to the year 1870 ... 38,777 45 ... [illegible]
Profit ... [illegible]
As follows: On Fire premiums ... 33,[illegible]; On Marine premiums ... 4,[illegible]; On River premiums ... 16,[illegible]
The Company have the following ASSETS:
Cash on hand ... [illegible]
Real estate ... [illegible]
Bills receivable, secured by mortgage and pledge ... 356,[illegible]
Premiums in course of collection ... 64,[illegible]
City Consolidated and Railroad bonds ... [illegible]
Turner Hall Association first mortgage bonds ... 2,000 [illegible]
Odd Fellows' Hall Association first mortgage bonds ... [illegible]
Burra Burra Copper Mine Co. first mortgage bonds ... [illegible]
New Orleans Gas Company stock ... [illegible]
Mechanics' and Traders' Bank ... [illegible]
Crescent City Bank ... [illegible]
[illegible] Bank ... [illegible]
New Orleans and Ohio River Packet Co. ... [illegible]
Scrip of other Insurance Companies ... [illegible]
Vallette Dry Dock ... 12,000 [illegible]
Opera House Association ... [illegible]
[illegible] ... [illegible]
Shreveport Gas Light and Banking Co. ... [illegible]
Loss [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Cash market value ... [illegible]

LIABILITIES.
Outstanding scrip ... [illegible]
Interest for 1870 ... [illegible]
Interest unclaimed ... [illegible]
Unearned premiums ... [illegible]
Capital stock ... [illegible]
Claims unsettled, 1870 ... 38,777 [illegible]
Profit and loss, 1870 ... [illegible]
Balance above all liabilities ... [illegible]

The above statement is a true and correct extract from the books of the Company.
[illegible] TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed this 12th day of January, 1871, before me.
JOHN MONTAMAT, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this 12th day of January, 1871, it was resolved to declare the following dividend on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1870, for which certificates will be issued on and after the 2d MONDAY of March next, viz:

20 per cent. on Fire Premiums;
20 per cent. on Marine Premiums;
20 per cent. on River Premiums.

It was also resolved to pay 6 per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, the balance of the scrip of 1869, and [illegible] per cent. of the issue of 1867, in cash, to the legal holders thereof on and after the 2d MONDAY of March next.

DIRECTORS:
GEO. URQUHART, — H. PAYRO,
[illegible], — PLACIDE FORSTALL,
[illegible], — AUG. REICHARD,
T. L. BLANCHARD, — [illegible],
[illegible], — [illegible],
GEO. LAFITTE, — J. TUYES.

ON MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Nervous debility cured. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes. Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 2 S. Ninth St., Philadelphia, Pa.

JUST PUBLISHED.

The following Lectures for Gentlemen, bound in one volume, price [illegible]:

MANHOOD.

Corrected and revised by the author, E. de F. Curtis, Doc. of Medicine, Member of Royal College of Surgeons, England, Licentiate of College of Physicians, Edinburgh, Hon. Member [illegible] Medicine, Paris, etc.

1. [illegible]
2. [illegible]
3. NERVOUS AND PHYSICAL DEBILITY.
4. [illegible] OF THE GENERATIVE ORGANS.
5. SPERMATORRHŒA.
6. [illegible] ON THE NATURAL FUNCTIONS.

Price 25 cents by mail. Address the author, Dr. Curtis, 9 Tremont Place, Boston.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
THURSDAY, October 19, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Victor, Gates, for New York, G A Fosdick & co
Steamship Harlan, Lewis, for Galveston and Indianola, C A Whitney & co
Steamship Margaret, Baker, for Key West and Cedar Keys, I K Roberts
Ship Concordia, Hedge, for Liverpool, Thornhill, Norton & co
Ship Baden, Dyer, for Havre, Wm Creevy
Bark Alice Agnes, Joseph, for Puerto Cabello, J Pinkney
Schr Charlotte, Pepper, for Pensacola

ARRIVED YESTERDAY.

Steamer Lone Star, [illegible], from Galveston.
Ship Northampton, Manson, from Liverpool Sept 5th, to Mecker, Knox & co—1st district.
Ship Gen Butler, Chase, 10 days from Matanzas, in ballast, to Lovell & Bailey—Point.
Brig [illegible], 42 days from Rio de Janeiro, to P Fourcade & co—1st district.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr W Debut fm Pascagoula—40,000 feet lumber
Schr Fannie D'Or, fm Tchefuncte—20 bbls sand
Schr Franceria, fm Pascagoula—40,000 ft lumber
Schr S A Simms, fm Pearl River—15 cords wood
Schr Try Again, fm Pearl River—30,000 ft lumber
Schr Concordia, fm Jordan River—40,000 ft lumber
Schr Celeste, fm Springfield—15 cords wood 2 bales cotton
Schr Mary Magdalen, fm Tchefuncte—300 bbl sand
Schr Natalie, fm Tchefuncte—25 cords wood
Schr Lizzie Kellum, fm Tchefuncte—[illegible]
Schr Elias, fm Pass Manchac—10,000 staves
Schr Henry, fm Bimo River—15,000 staves
Schr R D Post, fm Fish River—35,000 ft lumber
Schr Fannie, fm Pascagoula—40,000 feet lumber
Sloop Mary Jane, fm Springfield—7 cords wood

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Lady Gay, fm Blind River—25 cords wood
Schr Martha E, fm Pass Manchac—[illegible]
Schr Emma Amelia, fm Tchefuncte—[illegible]
Schr Hortense, fm Pascagoula—1700 bbls charcoal
Schr Alice, fm Tangipahoa—300 bbls shells
Schr Texas, fm Bay St Louis—30,000 feet lumber
Schr L'Eclair, fm Tchefuncte—1400 bbls charcoal
Schr Rene Hortense, fm Pontchartrain—[illegible]
Schr Beauvillier, fm Tchefuncte—10 cords wood
Schr Lizzie Bell, fm Pascagoula—30,000 ft lumber

— STEAMBOATS —

Katie, White, from Argyle.
Legal Tender, Hance, from Memphis.
Belle Lee, Leathers, from Donaldsonville.
Bradish Johnson, Rasovich, from Lower Coast.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Republic, Lambert from the Passes—Towed down and to sea, [illegible]—brought up ship Gen Butler and brig [illegible].

The towboat Chamberlain, Williams, from the Passes—Went down light—brought up ship Northampton.

MEMORANDA.

The schr Liberty, Capt Mellan, from Bordeaux, with a load of brick, sprung a leak and sunk on the night of the 17th inst, about 6 miles to the eastward of Pontchartrain Railroad Light. We learn that the crew and 4 or 5 passengers, with one lady, took the yawl and left the vessel. The captain, one lady, three children and five passengers remained on board and are supposed to be lost.

BELOW COMING UP.

Ship Helen Clinton, Amsterdam, 10 days from Boston, to C C Lee co—

BELOW—WAITING ORDERS.

Bark Brothers, Kidder, 31 days from Tabasco, to G A Fosdick & co—

EXPORTS.

NEW YORK—Per steamship Victor—[illegible] bales cotton, 1 bbl tobacco, [illegible] 28 bbls molasses, 50 casks old iron, [illegible] bbls oranges, [illegible] cases [illegible].

INDIANOLA VIA GALVESTON—Per steamship Harlan—For Indianola—[illegible] bbls flour, [illegible] sacks coffee, [illegible] sks corn, [illegible]. For Galveston—[illegible] bbls flour, [illegible] bbls molasses, [illegible] bbls whisky, [illegible] sks coffee, [illegible] bbls pork, [illegible] bbls potatoes, [illegible] bxs pipes.

KEY WEST AND CEDAR KEYS—Per steamship Margaret—[illegible] bbls flour, [illegible] bbls whisky, [illegible] bbls apples, [illegible] bbls pork, [illegible] pkgs mdse, [illegible] sks corn, [illegible] sks coffee, [illegible] pkgs mdse.

LIVERPOOL—Per steamship Alice—[illegible] bales cotton, [illegible] sks oil cake, [illegible] bbls flour, [illegible].

HAVRE—Per ship Baden—[illegible] bales cotton, [illegible] bbls flour, [illegible] tierces tallow, [illegible].

PENSACOLA—Per schr Charlotte—[illegible] sks corn, [illegible] bbls flour, [illegible] pkgs sundries.

PUERTO CABELLO—Per schr Alice Agnes—[illegible] bbls flour, [illegible] bbls pork, [illegible] bbls bread, [illegible] pkgs sundries.

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Laura—351 bales cotton to order—[illegible]; [illegible].

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R. October 18—$10,[illegible] in currency Texas Express co—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R. October 18—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R. October 18—[illegible]

PASSENGERS.

The following is the list of passengers per steamship United States, Capt Brown, to arrive from New York:

A Jacobs, W Wood, F Martinez, J McClosky, H Carew and wife, Miss Ellen Donnelly, J Kellar, C N Renaud, [illegible], Francis Levoi, Wm Witte, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] Rauly, F Rauly, J Sullivan, D Sullivan, [illegible], [illegible] Fredrickson, R Clough, [illegible], [illegible], [illegible] Brown, [illegible] Aiken and others.

LIST OF VESSELS

OCTOBER 19, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

Steamship Weybosset, Bolger ... sld Oct 11
Steamship Sherman, Blanchard ... sld Oct 14
Steamship United States, Brown ... sld Oct 14
Brig Mary McRea, [illegible] ... sld Oct [illegible]
Brig Lizzie M Merrill, [illegible] ... sld Oct [illegible]
Schr W H Jones, Davis ... sld Oct [illegible]

BOSTON.

Ship Helen Clinton, Blanchard ... sld Sept 28
Bark R A Allen, Barr ... sld Oct [illegible]
Bark Hattie G Hall, Fisk ... sld Oct [illegible]
Bark Dorchester Sprague, Lewis ... sld Oct [illegible]

PHILADELPHIA.

Steamship Pioneer, [illegible] ... sld Oct 11
Bark Abbie N Franklin, Grey ... sld Oct [illegible]

BANGOR, ME

Schr Lizzie Mills, Armstrong ... sld Sept [illegible]
Schr J Georgiana, Wentworth ... sld Oct [illegible]

LIVERPOOL.

Steamship Statesman, Williamson ... sld Sept [illegible]
Steamship St Louis, Smith ... sld Sept [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship Waverly, Griffin ... sld [illegible]
Ship Henry Pray ... sld [illegible]
Ship Florence Chipman, Atkinson ... sld [illegible]
Ship Josephine Hutten, Gelfen ... sld [illegible]
Ship Advance, Merryman ... sld [illegible]
Ship Childe Harold, [illegible] ... sld [illegible]
Ship Marlborough, Armstrong ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship Procyon, [illegible] ... sld [illegible]
Ship New Lanarkshire, [illegible] ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship Alarm, Wilson ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Bark Newport ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship Hayden, Grover ... sld [illegible]
Ship Onward ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship Cass Davenport, Potter ... sld [illegible]
Ship John Parker, Scarborough ... sld [illegible]
Ship [illegible] Nichols ... sld [illegible]
Bark [illegible] ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Bark [illegible] ... sld [illegible]

LONDON.

Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship [illegible] McDonald ... sld [illegible]
Ship Theo Harward, Baker ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]

BRISTOL, ENG

Ship J A Thompson, Thompson ... sld Sept [illegible]
Ship North Star, Owen ... sld Sept [illegible]
Ship Kent [illegible], [illegible] ... sld Sept [illegible]
Ship Louisa, Glover ... sld Sept [illegible]
Bark Eliza Dyer, Leland ... sld Sept [illegible]

CARDIFF.

Ship Ida Lilly, Otis ... sld Sept [illegible]
Ship Marcia C Day, Chase ... sld Sept [illegible]
Ship Castine, Wilson ... sld Sept [illegible]
Ship Freeman Clark, Bosworth ... sld Sept [illegible]
Ship Lydia Skolfield, Melcher ... sld Sept [illegible]
Ship Mary Warren, Lowe ... sld Sept [illegible]

NEWPORT, WALES

Ship Wild Hunter, Hewitt ... sld Sept [illegible]
Ship Nunquam Dormio, Cousins ... sld Sept [illegible]
Ship Annie Camp, Lincoln ... sld Sept [illegible]
Bark Armonia, [illegible] ... sld Aug [illegible]

SHIELDS.

Ship Queen [illegible], [illegible] ... sld Sept [illegible]

ANDROSSAN.

Bark [illegible], [illegible] ... sld Sept [illegible]

HARTLEPOOL.

Ship Elizabeth Yeo, Scott ... sld Aug [illegible]
Ship Success, Chase ... sld Aug [illegible]

MIDDLESBOROUGH.

Bark Savannah, [illegible] ... sld Sept [illegible]

BREMEN.

Ship Constantia, Schoenborn ... sld Aug [illegible]
Ship Henry, [illegible] ... sld Aug [illegible]

BREMERHAVEN.

Ship [illegible], [illegible] ... sld Sept 24

HAMBURG

Steamship Germania, Hebich ... sld Sept 23
Ship Marie Heinrich, [illegible] ... sld Sept [illegible]

ANTWERP.

Ship Jas Montgomery, Perkins ... sld Sept 14

HAVRE.

Ship Francis P Sage, Crook ... sld Sept [illegible]

BORDEAUX.

Ship Formosa, Chase ... sld Sept [illegible]
Bark King Severus, [illegible] ... sld Sept [illegible]
Bark Fenfrede, [illegible] ... sld Sept [illegible]
Ship Union, Coffin ... sld Sept [illegible]
Bark Investigator, [illegible] ... sld Aug [illegible]

MARSEILLES.

Bark [illegible], [illegible] ... sld Sept [illegible]
Bark [illegible], [illegible] ... sld Sept [illegible]

CETTE.

Bark [illegible], [illegible] ... sld Aug 21

GENOA

Bark [illegible], [illegible] ... sld Aug 21
Bark [illegible], [illegible] ... sld Aug [illegible]
Brig L M Merritt, [illegible] ... sld July [illegible]

MONTEVIDEO.

Bark Lady Elena, [illegible] ... sld Aug [illegible]

RIO DE JANEIRO.

Bark Annie [illegible] ... sld [illegible]
Ship [illegible] ... sld [illegible]
Ship Mary A Way, [illegible] ... sld [illegible]
Brig Victoria, [illegible] ... sld [illegible]

Charter of the Crescent Express and Transfer Co.

STATE OF LOUISIANA,
CITY OF NEW ORLEANS.

BE it remembered, that on this twenty-[illegible] day of June A. D., eighteen hundred and seventy-one, before me, Robert C. [illegible], a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and sworn, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally appeared the parties whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana in such cases made and provided, they have covenanted, agreed, and do by these presents covenant, agree and bind themselves and also such persons as may hereafter become associated with them, to form and constitute a corporation for the purposes hereinafter set forth, under the following Articles of Incorporation.

ARTICLE FIRST.

The name and title of the corporation shall be "The Crescent Express and Transfer Company," and its domicile is hereby established in the city of New Orleans. It shall make [illegible] and be sued, and have [illegible] by the name of the corporation.

ARTICLE SECOND.

The company shall commence business on the first day of July, eighteen hundred and seventy-one, or as soon thereafter as may be determined by the Board of Directors, and shall exist for and during the term of twenty-five years from the date hereof, unless sooner dissolved in the manner hereinafter provided, during all which time, in its corporate name, it shall have and enjoy succession, [illegible].

[illegible]

ARTICLE THIRD.

The capital stock of the said corporation shall consist of [illegible] thousand dollars, divided into shares of [illegible] dollars each, [illegible].

ARTICLE FOURTH.

All the corporate powers [illegible] Board of Directors [illegible].

ARTICLE FIFTH.

The liquidation of the affairs of this corporation shall be made by three commissioners [illegible].

ARTICLE SIXTH.

The following named persons shall constitute the first Board of Directors, viz:
A. E. [illegible], JAS. [illegible],
JNO. F. [illegible], J. [illegible],
JAS. E. [illegible], J. J. [illegible],
[illegible].

ARTICLE SEVENTH.

A failure from any cause to elect Directors or other officers on the day named herein shall not dissolve this Association, but the [illegible].

ARTICLE EIGHTH.

Books for the registry and transfer of the shares of the capital stock shall be opened and kept, subject to such restrictions as may be [illegible].

[illegible]

ARTICLE NINTH.

Every stockholder shall be liable and responsible for the legal contracts, acts and faults of the company to the extent, and subject to the rules described in Section Eight of the Act of the Legislature [illegible].

ARTICLE TENTH.

The said corporation shall have power [illegible].

ARTICLE ELEVENTH.

The stockholders of the company, at a general meeting to be convened for that purpose, [illegible].

ARTICLE TWELFTH.

The names of the stockholders, the residence and number of shares [illegible].

United States internal revenue stamps to the value of twenty-five cents are hereto affixed and cancelled.

Thus done and passed in my office, at the city of New Orleans, on the day, month and year herein first above written in the presence of Robert [illegible] and Francis L. Lee, witnesses of lawful age, domiciled in this city, who have signed their names, together with the parties subscribing, and me, Notary, after a due reading of the whole.

(Original signed by [illegible])

A true copy:
[illegible] MOTT, Not. Pub.

C. S. HUNT & Co.

MACHINERY DEPOT,
[illegible] GRAVIER STREET [illegible]
New Orleans.

MANUFACTURERS' Agents for E. CARVER & CO.'S CELEBRATED COTTON GINS AND [illegible], [illegible] STEAM PUMPS of all kinds, [illegible] Company's Portable and Stationary Boilers, the Baxter Portable Engine, [illegible], [illegible] and Water Meters, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] Iron, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] Manufacturers' Prices.